ARRETE du MAIRE

ARRETE N° RH01-2024 : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2eme CLASSE

Le Maire,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 79 et 80;

VU l'arrêté n°RH145-2021 en date du 30/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024 :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE L'AVANCEMENT
1	MICHARD LOUISE	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/01/2024

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de

Toulouse Cedex 7 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter

de sa notification.

Verfeil, le 1er janvier 2024

Le Maire,



ARRETE du MAIRE

ARRETE N° RH215-2024 : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 BRIGADIER CHEF PRINCIPAL

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au grade de Brigadier-Chef Principal au titre de l'année 2024 :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE L'AVANCEMENT
1	GARRIGUES Benoit	Gardien Brigadier	01/09/2024

ARTICLE 2: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de

Toulouse Cedex 7 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible

par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter

de sa notification.

Verfeil, le 24/07/2024

Le Maire,



ARRETE du MAIRE

ARRETE N° RH67-2024 : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme CLASSE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024 :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE L'AVANCEMENT
1	BLANCHARD Jérôme	ADJOINT TECHNIQUE	01/01/2024
2	GOTTARDI Rolland	ADJOINT TECHNIQUE	01/01/2024

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de

Toulouse Cedex 7 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter

de sa notification.

Verfeil, le 29/03/2024



ARRETE du MAIRE

ARRETE N° RH66-2024 : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere CLASSE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

ARTICLE 1: Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de l^{ère} classe au titre de l'année 2024 :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE L'AVANCEMENT
1	NICOLAS TRANIER	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme CLASSE	01/09/2024
2	THIERRY PALLIER	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme CLASSE	01/09/2024
2	VERONIQUE SAUNARD	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme CLASSE	01/09/2024

ARTICLE 2: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de

Toulouse Cedex 7 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter

de sa notification.

Verfeil, le 8/04/202

Le Maire,